

PAR COURRIEL

Québec, le 3 mai 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-02-107 – Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 février dernier, concernant pour la période couvrant les années 2021-2022, 2022-2023 et si disponible 2023-2024, les données annuelles spécifiques à la région administrative 06 (Île de Montréal) des rapports annuels des programmes et services en transition énergétique suivants :

1. Pour le programme Chauffez vert résidentiel;
2. Pour le programme ÉcoPerformance;
3. En lien avec le règlement sur les appareils de chauffage au mazout.

Nous répondons à votre demande point par point.

1. Pour ce qui est du premier point, voici les informations demandées :

Voir le tableau en annexe pour :

- Le nombre de demandes acceptées et admissibles au versement de l'aide financière pour le programme Chauffez Vert;
- Le montant total de l'aide financière;
- La réduction de GES affiliée.

Il est important de noter qu'à partir de 2022-2023, la méthode de quantification des GES a été mise à jour. Pour cette raison les GES de 2022-2023 sont moindres que 2021-2022 même si le nombre de projets est similaire.

La baisse des demandes approuvées aux cours des dernières années est, selon toute indication, attribuable au Règlement sur les appareils de chauffage au mazout.

2. Pour ce qui est du deuxième point, voici les informations demandées :

- Le nombre de demandes acceptées et admissibles au versement de l'aide financière par type d'activité (commercial, institutionnel, multi résidentiel ou

industriel) si possible seulement pour les projets concernant la substitution du mazout :

2023-2024: 3
2022-2023: 4
2021-2022: 1

Toutes les demandes sont dans le secteur commercial.

- Le montant total de l'aide financière :

2023-2024: 10 312\$
2022-2023: 30 327\$
2021-2022: 6 878\$

- La réduction de GES affiliée (valeurs en tonnes de GES par année) :

2023-2024: 14
2022-2023: 48
2021-2022: 9

3. Pour ce qui est du troisième point, voici les informations demandées :

- Le nombre de déclaration reçues depuis le 31 décembre 2021 pour l'installation ou de remplacement d'un appareil au mazout :

Pour la période du 31 décembre 2021 au 16 avril 2024, il y a un total de 1 611 formulaires de déclaration reçus pour la région administrative de Montréal.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Fanny Marceau, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel fanny.marceau@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 1

Annexe point 1

